

SARANDO (6ème édition)

Randonnée VTT le 26 juin 2022

Nature et modalités d'organisation

L'organisation de la manifestation est assurée par la section USM Saran VTT qui mobilise ses bénévoles et licenciés du club. La randonnée « SARANDO » prévoit de faire découvrir la pratique du VTT mais aussi, l'environnement boisé de la région d'Orléans à des cyclistes amateurs ou avertis. Le choix des parcours a été fait en fonction de ces deux niveaux de pratique. Les voies ou chemins empruntés sont sur des voies publiques voir privées.

Trois circuits ont été tracés : 20, 40, 60 km. Ils sont élaborés à partir de boucles définies principalement en Forêt d'Orléans.

Points de rassemblement ou de contrôle

Les lieux de rassemblement ont été identifiés pour :

- Les inscriptions (entre 8h00 et 9h30H (8H30 pour le 60 km)), le départ et l'arrivée sont situés au Club Mécanique, ZAC des Sables de Sary, 170 rue du Chêne Vert à Saran
- Les ravitaillements : Un point de ravitaillement commun aux circuits 40 et 60km est mis en place à l'étang de la Retrêve. Un rafraîchissement et quelques victuailles sont également mis à disposition de chaque participant à la fin des circuits au Club Mécanique de Saran.

Sécurité – protection des participants

Dans le traçage de ces trois parcours, l'USM Saran VTT a limité, au maximum, les traversées d'axes routiers importants et très fréquentés.

Les circuits sont principalement constitués de chemins forestiers. Toutefois en zone urbaine ou péri-urbaine et pour rejoindre ces chemins, les participants devront emprunter ou traverser des voies de circulation.

Pour chacune de ces zones, l'USM Saran VTT mettra en place une signalétique spécifique (panneaux), une présence physique de bénévoles.

Avant de rejoindre les chemins forestiers, les participants emprunteront les pistes cyclables dès que cela sera possible.

En plus de la mise place de balises le long des parcours, chaque participant disposera d'un plan du parcours sur lequel il est inscrit.

Des bénévoles secouristes de l'USM Saran VTT seront présents sur chaque parcours.

A l'inscription chacun s'engagera à respecter les règles du Code de la Route.

L'organisation de la Sarando aura été signalée à l'Office National des Forêts, aux services concernés des communes de Saran, Cercottes, Chanteau, Saint Lyé la Forêt, Bougy Lez Neuville, Chevilly ainsi qu'aux services de secours SDIS.

La manifestation est couverte par la SMACL Assurances de l'USM SARAN.